

Rapport de gestion 2006



Swisscanto Fondations collectives
des Banques Cantonales

Table des matières

4	L'exercice 2006: «Le calme après la tempête»
6	Rétrospective 2006: Portefeuille; contributions encaissées
7	Placements de la fortune et politique de placement
8	Rétrospective: conjoncture et placement 2006
10	Développement du degré de couverture
11	Compte annuel de Swisscanto Fondation collective
13	Bilan de Swisscanto Fondation collective
14	Compte d'exploitation de Swisscanto Fondation collective
16	Annexe au compte annuel de Swisscanto Fondation collective
28	Rapport de l'organe de contrôle de Swisscanto Fondation collective
29	Compte annuel de Swisscanto Supra
31	Bilan de Swisscanto Supra
32	Compte d'exploitation de Swisscanto Supra
34	Annexe au compte annuel de Swisscanto Supra
45	Rapport de l'organe de contrôle de Swisscanto Supra

Les Fondations collectives Swisscanto sont des entreprises communes de prévoyance professionnelle des Banques Cantonales et de Helvetia Assurances

L'exercice 2006 : «Le calme après la tempête»

Le secteur de la prévoyance professionnelle sort d'une période turbulente. Les gros titres ont longtemps malmené la plupart des prestataires, de nombreuses nouvelles directives ont dû être mises en place et l'évolution des marchés boursiers n'a que difficilement contribué à détendre la situation. Malgré tout, les constants efforts pour optimiser les opérations et améliorer ainsi la qualité, en particulier ceux de Swisscanto Fondations collectives, n'ont pas été reconnus par l'opinion publique.

Sécurité et rendement

«Le calme après la tempête» ainsi revenu a donné l'occasion aux Fondations Swisscanto de se concentrer sur ses points forts et de les développer. Continuer d'améliorer la qualité dans tous les domaines a été l'objectif déclaré au cours de l'exercice 2006. Dans le cadre de cet objectif, nous cherchons non seulement à envoyer plus rapidement à nos clients les documents nécessaires en les rendant encore plus compréhensibles, mais aussi d'offrir en particulier un maximum de sécurité à toutes les personnes assurées. Car pour nous, la qualité signifie aussi la sauvegarde de la valeur des fonds qui nous sont confiés: ne pas générer des rendements à tout prix, mais d'une manière qui permette de conserver en tout temps notre capacité d'assurer le risque.

La transparence, devoir suprême

La Fondation collective Swisscanto peut annoncer un nouvel exercice performant: le portefeuille et le degré de couverture présentent des tendances à la hausse réjouissantes. Et nous poursuivons également l'objectif d'informer dans une totale transparence

nos partenaires contractuels concernant notre activité et de nos résultats: la Fondation Swisscanto peut en tout temps rendre compte de chaque franc des fonds de prévoyance encaissé ou dépensé – ce qu'elle fait, année après année, dans son rapport de gestion détaillé.

Le nouveau Conseil de fondation: une histoire à succès

Le Conseil de fondation de la Fondation collective Swisscanto a connu son premier exercice complet dans sa nouvelle composition paritaire. Au cours de cette période, les avantages de cette constellation se sont manifestés: la représentation à parts égales des employés et des employeurs et la manière constructive de la collaboration qui s'est établie entre-temps donnent l'assurance que les intérêts des personnes assurées ainsi que ceux des entreprises affiliées ont été totalement préservés. De cette manière, les décisions prises par tous les participants peuvent être soutenues avec entière conviction.

Stratégie de placement modernisée

Les Fondations collectives Swisscanto poursuivent depuis de nombreuses années le principe «conséquence et continuité». De ce fait, Swisscanto a toujours renoncé à agir à court terme ou, exprimé de façon plus populaire, à poursuivre chaque tendance à la mode. Ceci se répercute également sur la stratégie de placement qui s'est confirmée pendant de nombreuses années et qui, pour cette raison, n'a connu que de d'insignifiantes adaptations.

Toutefois le Conseil de fondation a approuvé en 2006 une nouvelle stratégie de placement, tout en maintenant les principes appropriés au placement des capitaux de prévoyance dont le devoir principal est une sécurité conséquente. La nouvelle stratégie de placement est une stratégie moderne, bien diversifiée, qui générera de nouveaux rendements de manière éprouvée, mais avec de nouveaux éléments dont les risques seront acceptables (voir à ce sujet page 9 de ce rapport de gestion).

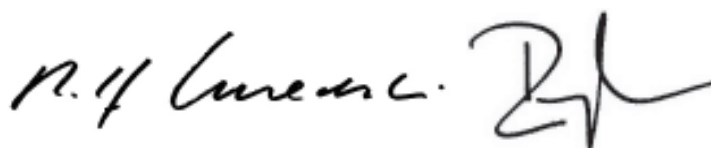
Efficienc e accrue grâce à un nouveau système de gestion

L'introduction d'une nouvelle application globale de l'informatique représente toujours un défi extraordinaire pour une entreprise et il n'est pas rare qu'elle soit affectée par des risques considérables. L'introduction PAKT, nouveau système de gestion des contrats, a aussi été un défi ; le risque était toutefois minime: durant plusieurs années, ce système a été développé et testé par des spécialistes confirmés. Au cours de l'année 2006, la première grande vague de migration a été opérée, c.-à-d. qu'une large part du portefeuille de Swisscanto a été transféré dans la nouvelle application. Cette migration est maintenant pratiquement termi-

née, et nous pouvons constater avec satisfaction que le système fonctionne sans problème! Nous sommes ainsi en mesure de traiter les données de nos assurés de manière plus rapide et plus efficace, ce qui en définitive influence positivement la situation des coûts.

Fiabilité et stabilité

Les Fondations collectives Swisscanto ont traversé des turbulences au cours des années passées tout en misant continuellement sur les principes de fiabilité et de stabilité. Actuellement, dans le calme après l'orage, ceci ne change pas. Au contraire: nous voulons continuer de renforcer la conviction de nos clients et assurés que leur prévoyance du personnel est gérée par un partenaire contractuel sérieux et stable. Pour ce faire, nous nous engageons pleinement, comme le font nos collaboratrices et collaborateurs, que nous remercions ici très chaleureusement. Nos remerciements s'adressent également à vous, chers clients et clientes, pour votre confiance, que nous justifierons aussi à l'avenir par la qualité de nos prestations!



Rolf Knechtli
Président du Conseil de fondation

Davide Pezzetta
Directeur administratif



Rétrospective 2006

Portefeuilles	Swisscanto Fond. coll. 2006	Swisscanto Supra 2006	Total 2006	Total 2005	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF mio.)	3 431	147	3 578	3 270	308	9,4
Nombre de contrats	5 422	377	5 799	5 358	441	8,2
Personnes assurées	49 356	2 041	51 397	50 013	1 387	2,8

Portefeuille

Les chiffres du portefeuille ont encore connu un développement réjouissant. La croissance du capital réglementaire comme celle du nombre de contrats se situent dans le même cadre que l'an

dernier, seule l'augmentation du nombre de personnes assurées a légèrement diminué.

Contributions encaissées	Swisscanto Fond. coll. 2006 CHF mio.	Swisscanto Supra 2006 CHF mio.	Total 2006 CHF mio.	Total 2005 CHF mio.	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs	368,6	20,8	389,4	368,7	20,7	5,6
Primes uniques	579,0	10,4	589,4	432,6	156,8	36,2

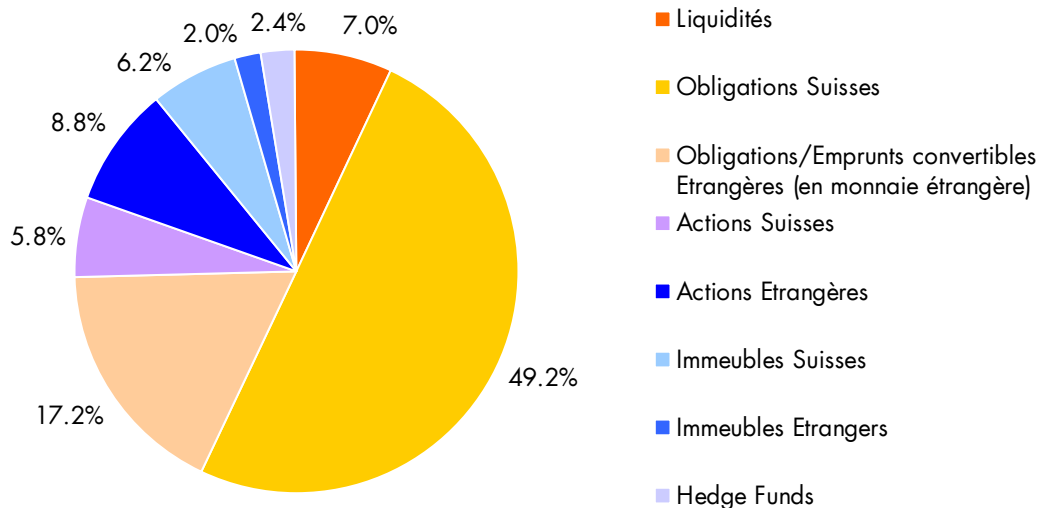
Contributions encaissées

Les contributions encaissées évoluent également comme l'an dernier, même si une fois de plus les primes uniques sont nettement plus fortes que les primes périodiques – indice du succès de no-

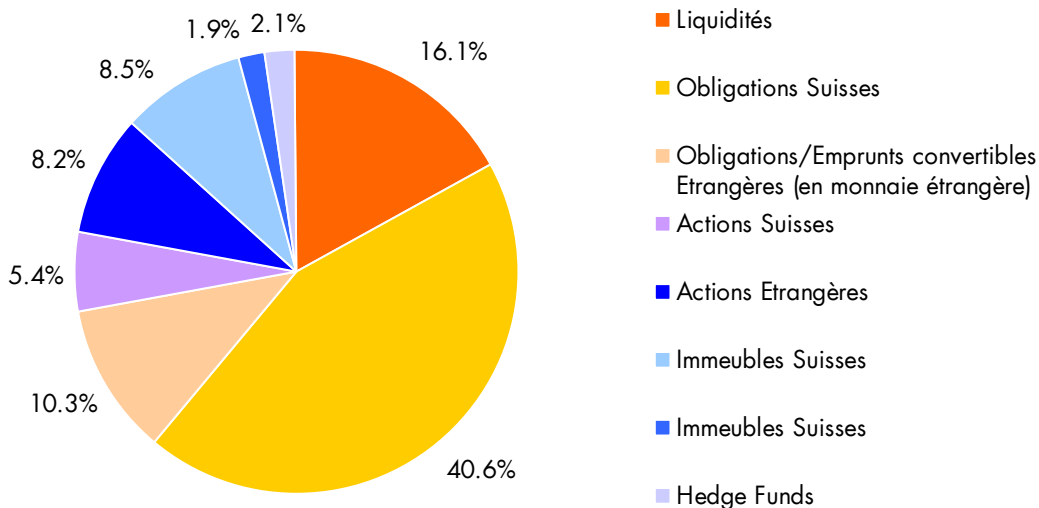
tre canal de distribution, les Banques Cantonales, lors de l'acquisition de nouvelles affaires.

Placements de la fortune et politique de placement

Asset Allocation Swisscanto Fondation collective



Asset Allocation Swisscanto Supra



Rétrospective: conjoncture et placement 2005

Conjoncture

En 2006, l'économie mondiale a continué sa forte expansion, connaissant ainsi sa quatrième année de relance. En fin d'année, la dynamique de croissance globale a un peu perdu son élan, en commençant par les moteurs de croissance que constituent les USA et Chine. Dans les pays de la zone Euro et en Suisse, le renchérissement des prix à la consommation est bas et les éventuelles craintes inflationnistes sont à nouveau reléguées à l'arrière-plan, depuis la baisse du prix du brut en milieu d'année. Les augmentations des taux d'intérêt de diverses banques centrales, partiellement accompagnées par des budgets publics plus rigoureux, ont progressivement induit des effets modérateurs sur les économies nationales les plus importantes. Aux USA, un ralentissement conjoncturel s'est amorcé, provoqué par une correction du marché immobilier. En Chine également, la vitesse de croissance a ralenti à partir de l'été. Cependant, avec un taux annuel d'environ 10%, elle progresse encore vigoureusement. Au Japon, l'allure conjoncturelle a aussi quelque peu faibli au cours des derniers mois, mais la conjoncture du marché intérieur est demeurée intacte. En Europe, la situation conjoncturelle actuelle se présente très positivement, même si d'importants indicateurs économiques annoncent un ralentissement de la croissance vers fin 2006.

La conjoncture de la Suisse s'est également développée de façon très satisfaisante. La plupart des indicateurs présentent une image positive. Mais ce n'est pas spécialement le cas des perspectives ressortant du nouveau baromètre conjoncturel KOF. Le ralentissement mondial se fait progressivement ressentir, en particulier par les industries dépendant de l'exportation.

Actions

En début d'été, les marchés boursiers internationaux ont été provisoirement freinés en raison de l'inquiétude provoquée par un début d'inflation et d'une hausse des taux d'intérêt. Au milieu de l'année, ces marchés ont pu repartir sous l'impulsion de l'évolution positive des cours du premier trimestre. Beaucoup d'indices boursiers, tels que le Dow Jones ou le SMI, ont même atteint des niveaux maximaux dès l'automne 2006. Seule l'évolution du marché boursier nippon a déçu. Les valeurs liées aux télécommunications, aux matières premières et à l'approvisionnement étaient généralement demandées, alors que les cours des titres concernant la santé et la technologie ont relativement peu évolué.

Intérêts et monnaies

Les divers pays se trouvent à des stades différents de l'évolution conjoncturelle, ce qui se reflète dans la politique monétaire des banques centrales concernées. Alors que le Japon ne mettait fin qu'en été 2006 à sa politique d'intérêt zéro et que le processus de normalisation du cours des intérêts était prudemment maintenu en Europe continentale, le relèvement régulier du cours du taux de base de la banque centrale américaine s'est immobilisé en été 2006. Avant cette période déjà, les rendements des obligations, qui auparavant étaient en hausse sur un large front à l'échelle mondiale, se sont mis à glisser. En fin de compte, les rendements étaient cependant plus élevés à fin 2006 qu'en début de l'année. Avec les rendements en recul, les courbes de la structure des intérêts se sont aplaties dès le milieu de l'année 2006.

Sur le marché des devises, une modeste réévaluation de la monnaie chinoise s'est ensuivie par rapport au dollar américain. Face à l'Euro, le Yen était sensiblement en baisse. L'Euro augmentait légèrement sa moyenne de commerce. Au cours des derniers mois, le franc suisse oscillait dans le secteur supérieur de la marge de fluctuation de l'Euro.

Performance de l'allocation du portefeuille (asset allocation) en 2006

La performance globale des placements des deux Fondations est de 4,08 % (Fondation collective), resp. de 4,22 % (Supra), nettement au-dessus du taux d'intérêt minimal LPP; elle a cependant diminué de moitié environ par rapport à l'année précédente. La performance a été produite en premier lieu par les actions qui présentent encore une hausse de 16 % (actions Suisse), resp. d'environ 20 % (actions étrangères), mais qui n'ont cependant pas pu atteindre l'excellent résultat de l'année 2005. Les placements à revenu fixe ont eu une incidence modératrice, suite à la montée des intérêts à taux fixe: par ailleurs, les obligations suisses n'ont pratiquement pas bougé alors que les obligations étrangères – conditionnées par leur monnaie par rapport à un Euro fort – ont néanmoins pu faire état d'une modeste performance positive. Le bon côté de la hausse des intérêts est, qu'à l'avenir, le rendement courant du portefeuille progressera de nouveau en raison du renouvellement constant des emprunts à terme par des nouveaux placements.

L'application de la nouvelle stratégie de placement (voir à ce sujet la section ci-dessous) se répercute dans l'intégration des catégories de placement «Actions de marchés émergents» (emerging markets), «Emprunts convertibles», «Immeubles étrangers» et «Hedge funds». Bien que quelques uns de ces placements aient été opérés tardivement dans l'exercice sous revue (spécialement les immeubles étrangers), chaque nouvelle catégorie de placement a déjà pu contribuer sensiblement à une performance positive et à réduire la dépendance de la fortune par rapport à l'évolution des taux d'intérêt, but visé par la stratégie de placement.

Nouveau concept de stratégie pour la Fondation collective

La Commission de placement a élaboré le nouveau concept de stratégie dans un plus long processus. L'entreprise Complementa Investment-Controlling AG l'a conseillé et a effectué les évaluations correspondantes. Le Conseil de fondation a approuvé la stratégie au cours de l'année écoulée; les premiers remaniements ont déjà été opérés.

Le point central de la nouvelle stratégie est le partage en deux de l'étude du risque: d'une part, le degré de couverture est impliqué en tant qu'indicateur graduel de la capacité de risque de la Fondation collective et, d'autre part, le risque afférant au portefeuille est réglé par l'implication de nouvelles stratégies de placement. Pour un degré de couverture inférieur à 95 %, le benchmark atteint un «risque maximal de 2.5 %», et lors d'un degré de couverture supérieur à 95 %, il passe à un «risque maximal de 4 %». Un changement de benchmark est effectué en tenant compte du degré de couverture actuel, des conditions cadres des marchés financiers et du marché de la prévoyance professionnelle. Le centre repose sur la réalisation d'un rendement dont le rendement débiteur correspond avec le risque le plus faible.

Comparée à la stratégie employée jusqu'ici, qui ne tenait compte que des catégories de placement classiques, la stratégie révisée s'oriente vers une diversification plus large de la fortune investie. Les catégories suivantes sont dès lors prises en considération: Immeubles étrangers, High Yield Bonds, Bonds Convertibles, Hedge Funds et Commodities. La prise en compte de ces nouvelles catégories de placement s'est effectuée au détriment des pourcentages de bonds et d'actions. Le but du nouveau benchmark est de générer un profil de risque de rendement supérieur au statu quo.

L'application de la nouvelle stratégie de placement nécessite un certain temps, étant donné que tous les éléments nécessaires ne sont pas encore existants. La Commission de placement est dans ce contexte en discussion avec Swisscanto Asset Management et la Banque Cantonale de Zurich.

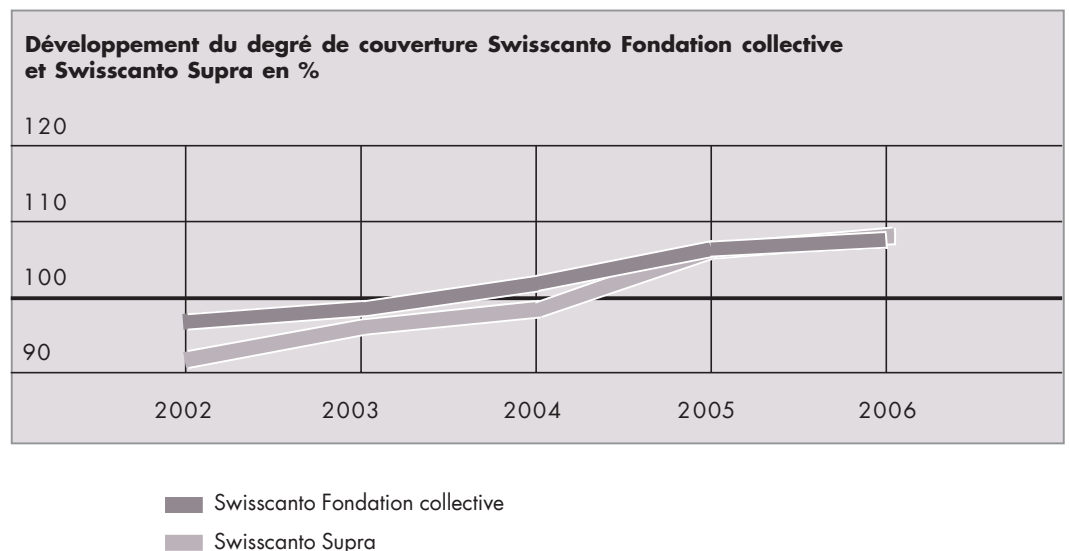
Perspectives pour l'année 2007

La mise en place de la nouvelle stratégie de placement se poursuivra en 2007. Un groupe de travail étudiera la nécessité de recourir à un «overlay» pour le pilotage tactique d'un placement plus global du portefeuille.

Développement du degré de couverture

La politique de placement des Fondations collectives Swisscanto, orientée vers la stabilité, a conduit à une nouvelle amélioration du degré de couverture : à fin 2006, il se trouvait à 107,7 % pour la Fondation collective, soit 1,2 % de plus que l'an dernier. Le degré de couverture de Swisscanto Supra a

affiché une progression de 1,7 %, pour atteindre 108,2 %. La forte tendance à la hausse des années 2004 et 2005 ne s'est toutefois pas poursuivie, un marché des actions moins soutenu en 2006 en a été la cause, ainsi que l'évolution des taux d'intérêts entraînant une légère baisse du marché des obligations.



Compte annuel 2006
Swisscanto Fondation collective

Compte annuel 2006 de Swisscanto Fondation collective

Bilan Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2005 et 2006	13
--	-----------

Compte d'exploitation Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2005 et 2006	14
--	-----------

Annexe au compte annuel Swisscanto Fondation collective	16
--	-----------

Bases et organisation	16
-----------------------	----

Nature de l'application du but	18
--------------------------------	----

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	19
--	----

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture	20
---	----

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	23
--	----

Explication d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	26
---	----

Demandes de l'autorité de surveillance	27
--	----

Autres informations relatives à la situation financière	27
---	----

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Fondation collective	28
---	-----------

Bilan de Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2005 et 2006

Actif	31.12.2006 en CHF	31.12.2005 en CHF
Placements		
Liquidités	274 438 906.17	125 133 713.42
Créances	38 849 448.41	72 219 898.63
Placements collectifs Obligations	2 358 877 297.25	2 437 606 842.45
Placements collectifs Emprunts convertibles	231 276 086.70	0.00
Placements collectifs Actions	567 068 758.60	512 878 332.75
Placements collectifs Immeubles	319 655 459.95	225 305 737.00
Placements collectifs Hedge Funds	92 659 117.35	0.00
Total Placements	3 882 825 074.43	3 373 144 524.25
Compte de régularisation actif	19 395 487.85	119 979 691.49
Placements individuels	88 922 987.68	94 652 655.78
Total Actif	3 991 143 549.96	3 587 776 871.52
Passif		
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	40 186 872.23	2 666 054.45
Autres obligations	15 412 015.03	15 369 526.01
Total obligations	55 598 887.26	18 035 580.46
Compte de régularisation passif	61 029 112.70	65 169 961.95
Réserves de contributions de l'employeur	52 365 163.96	39 334 714.94
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	3 430 545 864.35	3 133 550 363.95
Réserves techniques	119 969 105.79	53 785 248.05
Total capitaux de prévoyance et réserves techniques	3 550 514 970.14	68 499 036.24
Réserve de fluctuation	271 635 415.90	209 401 965.93
Capital de la Fondation, fonds libres		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
Total capital de la Fondation, fonds libres	0.00	0.00
Total Passif	3 991 143 549.96	3 587 776 871.52

Compte d'exploitation Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2005 et 2006

	2006 en CHF	2005 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	386 326 251.71	359 347 590.35
Cotisations salariés et employeurs	368 568 408.50	347 562 365.35
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	15 992 958.31	10 096 501.25
Subsides du fonds de garantie	1 764 884.90	1 688 723.75
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	578 975 955.71	422 761 834.34
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	965 302 207.42	782 109 424.69
Prestations réglementaires	- 177 115 223.30	- 121 662 874.75
Rentes de vieillesse	- 15 810 017.40	- 13 270 885.15
Rentes de survivants	- 3 211 340.25	- 2 834 798.85
Rentes d'invalidité	- 17 853 804.05	- 18 792 739.15
Autres prestations réglementaires	- 2 453 036.40	- 2 463 555.30
Prestations en capital à la retraite	- 111 686 171.30	- 64 347 698.30
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 26 100 853.90	- 19 953 198.00
Prestations hors règlement	0.00	- 86 239.20
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 507 853 426.56	- 338 829 313.09
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	- 477 203 594.61	- 312 365 688.24
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 30 649 831.95	- 26 463 624.85
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 684 968 649.86	- 460 578 427.04
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	- 302 007 977.72	- 326 354 912.60
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés actifs	- 220 392 926.90	- 261 554 474.70
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	6 011 226.68	8 580 887.15
Rémunération du capital de prévoyance	- 74 815 012.73	- 67 780 108.20
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de contributions	- 12 811 264.77	- 5 601 216.85
Produit de prestations d'assurance	81 661 811.20	73 826 429.20
Prestations d'assurance	67 140 565.20	54 864 636.20
Surplus de bénéfices des assurances	14 521 246.00	18 961 793.00
Charges d'assurance	- 126 495 300.25	- 122 165 529.35
Primes d'assurance	- 124 228 206.25	- 120 036 998.50
Cotisations au fonds de garantie	- 2 267 094.00	- 2 128 530.85
Résultat net de l'activité d'assurance	- 66 507 909.21	- 53 163 015.10

	2006 en CHF	2005 en CHF
Résultat net des placements des caisses de prévoyance	140 615 635.63	243 949 977.49
Produit des obligations	10 332 443.14	101 839 905.16
Produit des emprunts convertibles	12 923 498.77	0.00
Produit des actions	96 802 225.81	133 508 516.37
Produit des immeubles	18 598 636.47	7 961 257.17
Produit des Hedge Funds	2 026 473.80	0.00
Produit d'intérêt des avoirs bancaires	349 379.98	99 550.57
Produit d'intérêt des créances	1 985 061.70	2 156 374.55
Charges d'intérêt pour fonds de tiers	-2 037 421.82	-1 353 683.50
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-219 184.25	-180 588.62
Charges pour l'administration des placements	-145 477.98	-81 354.21
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels	0.00	0.00
Produits des placements individuels	5 664 455.15	12 378 490.78
Frais pour l'administration des placements	-138 671.65	-119 319.45
Résultat net des placements individuels	5 525 783.50	12 259 171.33
Frais d'administration	-42 174.55	-59 520.05
Rémunération du capital de prévoyance	-1 787 560.77	-1 788 518.15
Constitution des réserves techniques	-3 696 048.18	-10 441 133.13
Autres produits	648 797.35	976 180.95
Produits de prestations fournies	298 258.05	299 283.70
Autres produits	350 539.30	676 897.25
Frais d'administration	-12 523 073.80	-18 741 461.91
Frais d'administration	-12 289 033.90	-18 386 036.41
Frais pour marketing et publicité	-234 039.90	-355 425.50
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation	62 233 449.97	173 021 681.43
Constitution de la réserve de fluctuation	-62 233 449.97	-173 021 681.43
Excédent des produits	0.00	0.00

Annexe au compte annuel de Swisscanto Fondation collective

Bases et organisation

Forme juridique et but

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (dès septembre 2006 Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA) conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conforme à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle N° 680.714
Fonds de garantie LPP N° C1 11

Indication concernant les actes et les règlements

Acte de fondation 25.06.1973, révisé le 16.06.2005
Règlement des placements 21.12.2005 ainsi que l'avenant du 04.05.2006
Règlement pour la liquidation partielle 01.11.2006
Règlement électoral 01.01.2005
Règlement d'organisation 01.06.2005
Règlement de prévoyance professionnelle individuellement selon œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA. La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Fondation et

Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Organe de contrôle	OBT SA, Zurich
Conseil pour la Commission de placements	PPCmetrics SA, Zurich Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall
Autorité de surveillance	Office Fédérale des Assurances Sociales, Berne

Organe de gestion / droit à la signature

Les membres du Conseil de Fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de Fondation	Représentants des employeurs		Représentants des salariés	
	Rolf Knechtli	Président	Alfred Schläpfer	Vice-président
	Adrian Beeli	Membre	Beatrix Aeschlimann	Membre
	Eduard Gasser	Membre	Claudia Breitenstein	Membre
	Beatrice Livers	Membre	Mirco Calzolari	Membre
	Ulrich Pfister	Membre	Andreas Gübelin	Membre
	Urs Saxer	Membre	(jusqu'au 30.09.2006)	
			Beat Kempter	Membre
			Jürg Stalder	Membre
	Assesseurs sans droit de vote			
	Hanspeter Hess			
	Heinz Waech			
	Donald Desax			
	Beat Müller			
Commission des placements	Rudolf Rickenmann	Président		
	Herbert Joss	Membre		
	John Noorlander	Membre		
	Thomas Vock	Membre		
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta	Directeur administratif		
	Rosmarie Champion	Responsable comptabilité		
	Leo A. Degen	Responsable du service conseil		
	René Eggimann	Responsable du service juridique		
	Fritz Häsler	Responsable du service à la clientèle		
	Dieter Hedinger	Responsable du service à la clientèle		
	Roland Kaufmann	Responsable marketing		
	Daniel Rossi	Responsable de la Fondation de libre passage		
	Christoph Schneider	Responsable du service juridique Swisscanto		
	Claude Schreiber	Responsable Key Accounts		

Employeurs affiliés

	2006 Nombre	2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	4 976	4 624
Entrées/Sorties	446	352
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	5 422	4 976

Membres actifs et rentiers**Assurés actifs**

	2006 Nombre	2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	47 880	44 431
Variations par rapport à l'année précédente	1 476	3 539
Effectif à la fin de l'exercice sous rapport	49 356	47 880

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2006 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2005 Nombre
Rentes de vieillesse	2 028	367	1 661
Rentes d'invalidité	2 503	251	2 252
Rentes de veuf ou de veuve	509	78	431
Total	4 344	696	4 344

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon la caisse de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque caisse de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités

et relatives sont régies par des dispositions contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Fondation collective.

	2006	2005
Nombre d'œuvres de prévoyance avec placements individuels	28	35

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore été prises en compte:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente. L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance. D'autre part, les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale sont valables.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Droits	Valeur de marché
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia Société d'assurances sur la vie SA, Bâle, pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse. La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opère avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF mio. 769.7 (année précédente CHF mio. 661.4).

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient que l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation en cas d'insuffisance de couverture.

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2006 en CHF	2005 en CHF
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	3 133 550 363.95	2 802 427 262.91
Cotisations d'épargne	255 452 435.10	237 610 349.60
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	574 704 396.20	426 241 392.20
Primes d'épargne AI	10 134 773.50	9 046 347.45
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-468 965 277.60	-309 136 535.26
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-30 649 831.95	-26 463 624.85
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-120 283 568.35	-75 743 454.45
Taux d'intérêt du capital de prévoyance	76 602 573.50	69 568 626.35
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	3 430 545 864.35	3 133 550 363.95
Taux d'intérêt du capital de prévoyance, part LPP	2.50 %	2.50 %
Taux d'intérêt du capital de prévoyance LPP, part subrogatoire	2.25 %	2.25 %

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2006 en CHF	31.12.2005 en CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 104 214 379.30	1 908 783 716.00
Taux minimal LPP	2.50 %	2.50 %

Résultat du dernier rapport d'expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste que la Fondation est en mesure de remplir ses obligations en tout temps.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Actuellement, aucune autre réserve ne doit encore être constituée, à part les réserves techniques au bilan (cf. rapport d'expertise du 17 février 2007 «Prise de position des experts reconnus sur le thème «La mise à la retraite et son financement» ainsi que la calculation «Obligations techniques d'assurances au 31.12.2006» du 8 février 2007).

Composition des réserves techniques	31.12.2006 en CHF	31.12.2005 en CHF
Réserves techniques du Pool		
Réserves techniques de la Fondation	3 878 000.00	0.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	16 787 388.89	17 170 294.88
Fonds libre provenant de mesures spéciales antérieures	48 743 679.21	52 343 317.40
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	28 658 937.94	32 016 808.47
Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées	3 829 568.35	5 103 503.60
Total des réserves techniques du pool	101 897 574.39	106 633 924.35
Réserves techniques pour les placements indiv. de la fortune		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	8 893 146.82	9 048 687.14
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	486 256.25	506 623.50
Réserves pour fluctuation des cours des œuvres de prévoyance affiliées	901 065.95	1 441 930.65
	7 791 062.38	4 653 118.65
Total des réserves techniques des placements individuels	18 071 531.40	15 650 359.94
Total des réserves techniques	119 969 105.79	122 284 284.29

Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient que, en cas d'insuffisance de couverture, l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2006 en CHF	31.12.2005 en CHF
Actifs au bilan	3 991 143 549.96	3 587 776 871.52
Placements individuels de la fortune	- 88 922 987.68	- 94 652 655.78
Obligations et comptes de régularisation	- 116 627 999.96	- 83 205 542.41
Obligations Placements individuels de la fortune	37 607.85	259 921.44
Fortune de prévoyance disponible	3 785 630 170.17	3 410 178 594.77
Capital de prévoyance des assurés actifs	3 430 545 864.35	3 133 550 363.95
Réserve de contributions de l'employeur	52 365 163.96	39 334 714.94
Réserves techniques	1 199 69 105.79	122 284 284.29
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	3 602 880 134.10	3 295 169 363.18
Capitaux de prévoyance et réserves techniques des placements individuels de la fortune		
Capital de prévoyance des assurés actifs	- 68 539 746.40	- 77 062 712.70
Réserves techniques	- 18 071 531.40	- 15 650 359.94
Réserves de contributions de l'employeur	- 2 274 102.05	- 1 679 661.70
Capitaux de prévoyance et réserves techniques du Pool	3 513 994 754.25	3 200 776 628.84
Degré de couverture	107.7%	106.5%

Degré de couverture

Conformément à la stratégie de placement en vigueur, le but fixé pour la réserve de fluctuation des cours s'élève à 10,3 % des placements collectifs de la fortune.

Le degré de couverture des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune est calculé à part et communiqué aux œuvres de prévoyance concernées. A ce sujet, les réserves pour fluctuation des cours fixées sont calculées individuellement, en se basant sur la stratégie de placement choisie.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est prévue dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction ainsi qu'aux gestionnaires de portefeuille.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement, définit l'organisation relative aux placements et élit les gestionnaires de portefeuille externes. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application ainsi que de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans les contrats de gestion de fortune séparés datés du 6.12.2001. Il s'agit en l'occurrence de la sauvegarde de la structure tactique de la fortune, de l'élaboration des documents pour l'établissement du rapport de contrôle ainsi que de l'information donnée à la Commission de placement relative aux résultats obtenus, les attentes du marché et les événements exceptionnels.

Tous les fonds sont investis dans des droits de la Fondation de placement Swisscanto ou en fonds de Swisscanto Gestion de Fonds SA.

Recours à des extensions avec résultat du rapport (art. 59 de l'OPP 2)

En mai 2006, le Conseil de fondation a approuvé une nouvelle stratégie de placement qui prévoit qu'il peut être investi dans des placements alternatifs. Dans son étude du 25 janvier 2007, Complementa Investment-Controlling AG, St. Gall arrive à la conclusion suivante : l'art. 50 de l'OPP 2 est respecté lors de

l'utilisation d'extension des possibilités de placements. Avec la nouvelle stratégie, les risques relatifs aux placements de Hedge funds et de matières premières sont réduits. La nouvelle stratégie de placement convient ainsi à augmenter la sécurité de la prévoyance.

	2006 en CHF	2005 en CHF
Réserve de fluctuation des cours		
Réserve de fluctuation des cours au 1.1.	209 401 965.93	32 244 784.50
Affectation selon la première application de la Swiss GAAP RPC 26	0.00	4 135 500.00
Affectation au débit du compte d'exploitation	62 233 449.97	173 021 681.43
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	271 635 415.90	209 401 965.93
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	367 662 282.14	327 106 463.96
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	- 96 026 866.24	- 117 704 498.03

Explication du résultat net des placements

	2006 en CHF	Perfor- mance %	2005 en CHF	Perfor- mance %
Intérêts	77 835.61		721 653.00	
Produit des intérêts d'avoirs en banque	349 379.98		99 550.57	
Produit des intérêts des créances	1 985 061.70		2 156 374.55	
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	- 2 037 421.82		- 1 353 683.50	
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 219 184.25		- 180 588.62	
Droits Obligations Suisses CHF	- 1 202 353.89	- 0.06	65 403 914.43	3.56
Droits Obligations Etrangères en monnaies étrangères	11 534 797.03	0.41	36 435 990.73	9.27
Emprunts convertibles Etrangères en monnaies étrangères	12 923 498.77	13.19	0.00	
Actions Suisses	36 002 877.03	15.92	74 946 327.16	35.55
Actions Etrangères	60 799 348.78	19.20	58 562 189.21	29.35
Immeubles Suisses	12 437 869.22	5.59	7 961 257.17	3.62
Immeubles Etrangers	6 160 767.25	68.81	0.00	
Hedge Funds	2 026 473.80	5.21	0.00	
Frais de gestion de fortune	- 145 477.98		- 81 354.21	
Résultat net des placements	140 615 635.63		243 949 977.49	
Performance des liquidités et placements collectifs nets (MWR)*		4.08		8.17

* Money Weighted Rate Of Return: performance d'un portefeuille en considérant les flux et reflux de capitaux durant la période de l'évaluation

Présentation des placements par catégories de placement

	31.12.2006		31.12.2005		Max. OPP2 in %
	en CHF	en %	en CHF	en %	
Limite des diverses catégories de placement					
Liquidités	274 438 906.17	7.0	125 133 713.42	3.6	100
Comptes courants	124 438 906.17		125 133 713.42		
Fonds immobilisés	150 000 000.00		0.00		
Placements collectives Obligations	2 590 153 383.95		2 437 606 842.45		
Obligations Suisses	1 919 683 325.10	49.2	2 003 131 025.25	57.3	100
Obligations Etrangères / Emprunts convertibles (en monnaie étrangère)	670 470 058.85	17.2	434 475 817.20	12.4	20
Placements collectives Actions	567 068 758.60		512 878 332.75		
Actions Suisses	224 791 529.40	5.8	270 430 969.35	7.7	30
Actions Etrangères	342 277 229.20	8.8	242 447 363.40	6.9	25
Placements collectives Immeubles	319 655 459.95		225 305 737.00		
Immeubles suisses	240 345 944.00	6.2	225 305 737.00	6.4	50
Immeubles étrangers	79 309 515.95	2.0	0.00	0.0	5
Placements collectives Hedge Funds	92 659 117.35		0.00		
Hedge Funds	92 659 117.35	2.4	0.00	0.0	
Autres actifs	58 244 936.26		192 199 590.12		
Créances	38 849 448.41	1.0	72 219 898.63	2.1	
Compte de régularisation actif	19 395 487.85	0.5	119 979 691.49	3.4	
Total actifs sans placements individuels	3 902 220 562.28	100.0	3 493 124 215.74	100.0	
Limites globales					
Valeurs réelles	886 724 218.55	22.7	738 184 069.75	21.1	70
Valeurs en participations	567 068 758.60	14.5	512 878 332.75	14.7	50
Créances étrangères & monnaies étrangères	763 129 176.20	19.6	434 475 817.20	12.4	30
Monnaies étrangères & Actions étrangères	1 105 406 405.40	28.3	676 923 180.60	19.4	30

Explication relative à la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2006 en CHF	2005 en CHF
Etat au début de la période	39 334 714.94	33 552 909.47
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	15 992 958.31	10 096 501.25
Apports de nouveaux contrats	3 298 505.61	1 630 648.00
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 916 960.25	- 1 376 974.95
Utilisation pour le paiement des primes	- 5 045 861.40	- 4 748 957.45
Utilisation pour primes uniques	- 517 377.50	0.00
Intérêt	219 184.25	180 588.62
Etat à la fin de la période	52 365 163.96	39 334 714.94

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives au compte actif de régularisation

	31.12.2006 en CHF	31.12.2005 en CHF
Prestations payées d'avance	14 217 234.65	11 586 909.49
Produits de l'indemnité de distribution	4 997 553.20	4 094 596.00
Autres comptes de régularisation	180 700.00	16 000.00
Total compte de régularisation actif	19 395 487.85	11 997 691.49

Explications relatives au compte de régularisation passif

	31.12.2006 in CHF	31.12.2005 en CHF
Prestations d'entrée en suspens	53 499 594.10	51 560 126.55
Prestations payées d'avance	0.00	8 503 576.25
Intérêts débiteurs	170 000.00	150 000.00
Rétrocessions	4 574 000.00	2 330 000.00
Frais de courtages	2 500 000.00	2 415 000.00
Autres comptes de régularisation	285 518.60	211 259.15
Total compte de régularisation passif	61 029 112.70	65 169 961.95

Explications relatives aux produits d'assurance

	2006 in CHF	2005 en CHF
Prestations d'assurance	67 140 565.20	54 864 636.20
Excédent du résultat d'assurance	9 106 520.00	8 910 581.00
Excédent du résultat des frais	5 414 726.00	10 051 212.00
Total produits d'assurance	81 661 811.20	73 826 429.20

Explications relatives aux charges d'assurance

	2006 in CHF	2005 en CHF
Prime de risque	84 913 147.40	81 057 407.65
Prime de risque/renchérissement	3 367 110.15	3 192 013.05
Cotisations au fonds de garantie	2 267 094.00	2 128 530.85
Rachat risque de longévité	7 029 387.30	4 239 722.25
Prime pour coût de gestion	28 918 561.40	31 547 855.55
Total charges d'assurance	126 495 300.25	122 165 529.35

Exigences de l'autorité de surveillance**Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions**

Le placement de la fortune de la Fondation par les gestionnaires de fortune de la Fondation collective (Banques Cantonales, resp. leurs partenaires de réseau) est basé sur des conventions contractuelles. Les gestionnaires sont liés par leur déclaration stipulée dans ce mandat, selon laquelle ils ne perçoivent aucune ristourne de la part de tiers.

Les rétrocessions versées selon ces conventions de gestionnaires de fortune à la Fondation collective constituent un produit pour la Fondation collective. L'utilisation de ce produit est conforme aux dispositions du règlement de prévoyance.

Autres informations relatives à la situation financière**Comptes séparés**

Il existe des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les œuvres de prévoyance possédant des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contributions de l'employeur pour la réserve de fluctuation des cours de leurs placements individuels.

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Fondation collective

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales, Bâle, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à constater toutes anomalies significatives dans les comptes annuels avec une sécurité convenable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications

fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT AG

Patrick Zahno
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

René Füglistner
Expert-comptable diplômé

Zurich, le 22 mars 2007

Compte annuel 2006
Swisscanto Supra

Compte annuel 2005 de Swisscanto Supra

Bilan Swisscanto Supra au 31 décembre 2004 et 2005	31
---	-----------

Compte d'exploitation Swisscanto Supra au 31 décembre 2004 et 2005	32
---	-----------

Annexe au compte annuel Swisscanto Supra	34
---	-----------

Bases et organisation	34
-----------------------	----

Nature de l'application du but	36
--------------------------------	----

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	37
--	----

Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture	38
---	----

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	40
--	----

Explication d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	43
---	----

Demandes de l'autorité de surveillance	44
--	----

Autres informations relatives à la situation financière	40
---	----

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Supra	45
--	-----------

Bilan de Swisscanto Supra au 31 décembre 2005 et 2006

Actif	31.12.2006 en CHF	31.12.2005 en CHF
Placements		
Liquidités	28 454 326.90	17 812 926.17
Créances	2 262 202.63	2 145 660.45
Placements collectifs Obligations	89 846 385.10	96 731 131.75
Placements collectifs Emprunts convertibles	9 649 981.65	23 569 975.35
Placements collectifs Actions	24 129 749.08	161 767.98
Placements collectifs Immeubles	18 319 652.90	14 285 999.25
Placements collectifs Hedge Funds	3 770 687.90	0.00
Total Placements	176 432 986.16	154 707 460.95
Compte de régularisation actif	357 094.20	2 163 329.15
Placements individuels	0.00	1 802 147.10
Total Actif	176 790 080.36	158 672 937.20
Passif		
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	7 076 900.10	4 617 662.30
Autres obligations	307 571.85	925 203.90
Total obligations	7 384 471.95	5 542 866.20
Compte de régularisation passif	1 233 544.42	466 382.90
Réserves de contributions de l'employeur	2 911 728.15	2 405 051.25
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	146 551 233.25	136 195 952.20
Réserves techniques	5 946 213.78	4 808 962.43
Total capitaux de prévoyance et réserves techniques	152 497 447.03	141 004 914.63
Réserve de fluctuation	12 762 888.81	9 253 722.22
Capital de la Fondation, fonds libresJ		
Situation en début de la période	0.00	- 466 796.37
Excédent des produits	0.00	466 796.37
Total capital de la Fondation, fonds libres	0.00	0.00
Total Passif	176 790 080.36	158 672 937.20

Compte d'exploitation Swisscanto Supra au 31 décembre 2005 et 2006

	2006 en CHF	2005 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	21 331 894.15	21 894 310.55
Cotisations salariés et employeurs	20 761 244.40	21 084 798.10
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	570 649.75	809 512.45
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	10 385 425.00	9 849 839.75
Apports de libre passage	10 207 046.95	9 849 839.75
Apports résultant de nouveaux contrats	178 378.05	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	31 717 319.15	31 744 150.30
Prestations réglementaires	- 6 256 190.55	- 7 174 499.45
Rentes de vieillesse	- 97 843.40	- 106 017.20
Rentes de survivants	- 49 590.45	- 8 330.15
Rentes d'invalidité	- 266 007.35	- 253 051.25
Autres prestations réglementaires	0.00	- 135 229.75
Prestations en capital à la retraite	- 5 513 892.00	- 5 604 863.95
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 328 857.35	- 1 067 007.15
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 11 854 690.95	- 14 637 449.10
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	- 11 457 170.95	- 12 475 046.30
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 397 520.00	- 2 162 402.80
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 18 110 881.50	- 21 811 948.55
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	- 11 838 987.80	- 7 476 691.60
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés actifs	- 7 393 118.50	- 6 226 152.10
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	- 2 924 715.00	- 1 888 987.30
Rémunération du capital de prévoyance	- 1 025 250.85	365 895.80
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de contributions	- 495 903.45	272 552.00
Produit de prestations d'assurance	1 560 387.95	2 480 745.00
Prestations d'assurance	796 110.95	1 554 445.00
Surplus de bénéfices des assurances	764 277.00	926 300.00
Charges d'assurance	- 5 441 859.80	- 5 835 281.95
Primes d'assurance	- 5 385 338.45	- 5 758 919.60
Cotisations au fonds de garantie	- 56 521.35	- 76 362.35
Résultat net de l'activité d'assurance	- 2 114 022.00	- 899 026.80

	2006 en CHF	2005 en CHF
Résultat net des placements des caisses de prévoyance	6 235 693.24	11 023 518.27
Produit des droits d'obligations	514 256.53	4 409 807.86
Produit des emprunts convertibles	468 632.43	0.00
Produit des droits d'actions	4 146 985.70	6 290 540.16
Produit des droits d'immeubles	1 032 290.96	502 658.01
Produit des Hedge Funds	96 399.04	0.00
Produit d'intérêt des avoirs bancaires	16 859.00	9 642.45
Produit d'intérêt des créances	68 965.83	62 079.80
Charges d'intérêt pour fonds de tiers	-64 660.66	-216 549.89
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-10 773.45	-10 015.25
Charges pour l'administration des placements	-33 262.14	-24 644.87
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels	0.00	0.00
Produits des placements individuels	153 610.15	186 269.60
Frais pour l'administration des placements	-2 912.10	-1 932.95
Résultat net des placements individuels	150 698.05	184 336.65
Frais d'administration	-1 250.00	-1 250.00
Rémunération du capital de prévoyance	-37 447.55	-16 335.55
Constitution de la réserve de fluctuation	-112 000.50	-166 751.10
Autres produits	43 495.10	76 275.55
Produits de prestations fournies	4 294.95	13 038.35
Autres produits	39 200.15	63 237.20
Frais d'administration	-655 999.75	-658 248.43
Frais d'administration	-648 099.75	-630 954.23
Frais pour marketing et publicité	-7 900.00	-27 294.20
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation	3 509 166.59	9 542 518.59
Constitution de la réserve de fluctuation	-3 509 166.59	-9 075 722.22
Excédent des produits	0.00	466 796.37

Annexe au compte annuel de Swisscanto Supra

Bases et organisation

Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales une fondation conforme aux art. 80ss du Code civil suisse fut créée le 29.11.1984 par Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

La fondation a pour but des mesures de prévoyance professionnelle hors des prestations prescrites obligatoirement par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle N° 3.010.999
Fonds de garantie LPP N° NR 30

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation 29.11.1984, révisé le 16.06.2005
Règlement des placements 21.12.2005 ainsi que l'avenant du 28.08.2006
Règlement pour la liquidation partielle en suspens
Règlement électoral 01.01.2005
Règlement d'organisation 01.06.2005
Règlement de prévoyance professionnelle individuellement selon œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA. La Convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Fondation et

Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Organe de contrôle	OBT SA, Zurich
Conseil pour la Commission de placements	PPCmetrics SA, Zurich Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall
Autorité de surveillance	Office Fédérale des Assurances Sociales, Berne

Organe de gestion / droit à la signature

Conseil de Fondation	Heinz Waech	Président	Johan B. A. Kroon	Membre
	Philipp Gmür	Vice-Président	Beat Müller	Membre
	Donald Desax	Membre	Martin Scholl	Membre
	Roland Geissmann	Membre	Hanspeter Hess	Membre
	Signature: collectivement à deux			
Commission des placements	Rudolf Rickenmann	Président		
	Herbert Joss	Membre		
	John Noorlander	Membre		
	Thomas Vock	Membre		
	Signature: collectivement à deux			
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta	Directeur administratif		
	Rosmarie Champion	Responsable comptabilité		
	Leo A. Degen	Responsable du service conseil		
	René Eggimann	Responsable du service juridique		
	Fritz Häsler	Responsable du service à la clientèle		
	Dieter Hedinger	Responsable du service à la clientèle		
	Roland Kaufmann	Responsable marketing		
	Daniel Rossi	Responsable de la Fondation de libre passage		
	Christoph Schneider	Responsable du service juridique Swisscanto		
	Claude Schreiber	Responsable Key Accounts		
	Signature: collectivement à deux			

Employeurs affiliés

	2006 Nombre	2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	382	386
Entrées/Sorties	- 5	- 4
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	377	382

Membres actifs et rentiers**Assurés actifs**

	2006 Nombre	2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	2 133	2 040
Variations par rapport à l'année précédente	- 92	93
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	2 041	2 133

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2006 Nombre	Entwicklung Nombre	31.12.2005 Nombre
Rentes de vieillesse	19	4	15
Rentes d'invalidité	35	- 4	39
Rentes de veuf ou de veuve	2	1	1
Total	56	1	55

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon la caisse de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque caisse de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50 %.

Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités

y relatives sont régies par des dispositions contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Supra.

	2006	2005
Nombre d'œuvres de prévoyance avec placements individuels	0	1

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore été prises en compte:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

D'autre part, les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale sont valables.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Créances	Valeur nominal après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Droits	Valeur de marché
Actions suisses	Valeur réelle
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Risques techniques d'assurances / Couverture des risques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA, Bâle, pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse. La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opère avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 9 060 000 (année précédente CHF 7 630 000).

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Certaines œuvres de prévoyance attribuent leurs réserves de contributions de l'employeur aux réserves pour fluctuation des cours des placements individuels de leur fortune.

Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2006 en CHF	2005 en CHF
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	136 195 952.20	128 064 477.25
Cotisations d'épargne	15 426 970.40	15 601 432.55
Apports de libre passage, montant de rachats et nouveaux contrats	9 235 451.80	9 849 839.75
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 16 871 783.70	- 17 062 717.40
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 397 520.00	- 2 162 402.80
Rémunération du capital de prévoyance	2 962 162.55	1 905 322.85
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	146 551 233.25	136 195 952.20
Taux d'intérêt du capital de prévoyance	2.25 %	1.50 %

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation n'apporte que des prestations surobligatoires.

Résultat du dernier rapport d'expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste que la Fondation est en mesure de remplir ses obligations en tout temps.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Actuellement, aucune autre réserve ne doit encore être constituée, à part les réserves techniques au bilan (cf. rapport d'expertise du 17 février 2007 «Prise de position des experts reconnus sur le thème «La mise à la retraite et son financement» ainsi que la calculation «Obligations techniques d'assurances au 31.12.2006» du 8 février 2007).

Composition des réserves techniques	31.12.2006 in CHF	31.12.2005 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	4 728 138.78	3 787 210.03
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	819 327.95	567 279.15
Réserves pour fluctuation des cours des œuvres de prév. affiliées	398 747.05	454 473.25
Total des réserves techniques	5 946 213.78	4 808 962.43

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2006 in CHF	31.12.2005 en CHF
Actifs au bilan	176 790 080.36	158 672 937.20
Placements individuels de la fortune	0.00	-1 802 147.10
Obligations et comptes de régularisation	-861 8016.37	-6 009 249.10
Obligations Placements individuels de la fortune	0.00	22 292.40
Capitaux de prévoyance disponibles	168 172 063.99	150 883 833.40
Capital de prévoyance des assurés actifs	146 551 233.25	136 195 952.20
Réserve de contributions de l'employeur	291 1728.15	2 405 051.25
Réserves techniques	5 946 213.78	4 808 962.43
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	155 409 175.18	143 409 965.88
Capitaux de prévoyance et réserves techniques des placements individuels de la fortune		
Capital de prévoyance des assurés actifs	0.00	-1 553 924.50
Réserves de contributions de l'employeur	0.00	-69 978.00
Réserves techniques	0.00	-155 952.20
Capitaux de prévoyance et réserves techniques du Pool	155 409 175.18	141 630 111.18
Degré de couverture	108.2 %	106.5 %

Conformément à la stratégie de placement en vigueur, le but fixé pour la réserve de fluctuation des cours s'élève à 10,4 % des placements collectifs de la fortune.

Le degré de couverture des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune est calculé à part et communiqué aux œuvres de prévoyance concernées. A ce sujet, les réserves pour fluctuation des cours fixées sont calculées individuellement, en se basant sur la stratégie de placement choisie.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de Swisscanto Supra est prévue dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction ainsi qu'aux gestionnaires de portefeuille.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement, définit l'organisation relative aux placements et élit les gestionnaires de portefeuille externes. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application ainsi que de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans les contrats de gestion de fortune séparés datés du 6.12.2001. Il s'agit en l'occurrence de la sauvegarde de la structure tactique de la fortune, de l'élaboration des documents pour l'établissement du rapport de contrôle ainsi que de l'information donnée à la Commission de placement relative aux résultats obtenus, les attentes du marché et les événements exceptionnels.

Tous les fonds sont investis dans des droits de la Fondation de placement Swisscanto ou en fonds de Swisscanto Gestion de Fonds SA.

Recours à des extensions avec résultat du rapport (art. 59 de l'OPP 2)

En mai 2006, le Conseil de fondation a approuvé une nouvelle stratégie de placement qui prévoit qu'il peut être investi dans des placements alternatifs. Dans son étude du 25 janvier 2007, Complementa Investment-Controlling AG, St. Gall arrive à la conclusion suivante : l'art. 50 de l'OPP 2 est respecté lors de

l'utilisation d'extension des possibilités de placements. Avec la nouvelle stratégie, les risques relatifs aux placements de Hedge funds et de matières premières sont réduits. La nouvelle stratégie de placement convient ainsi à augmenter la sécurité de la prévoyance.

	2006 en CHF	2005 en CHF
Réserve de fluctuation des cours au 1.1.	9 253 722.22	0.00
Affectation selon la première application de la Swiss GAAP RPC 26	0.00	178 000.00
Affectation au débit du compte d'exploitation	3 509 166.59	9 075 722.22
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	12 762 888.81	9 253 722.22
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	15 154 511.49	14 013 882.93
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	- 2 391 622.68	- 4 760 160.71

Explication du résultat net des placements

	2006 en CHF	Perfor- mance %	2005 en CHF	Perfor- mance %
Intérêts	10 390.72		- 154 842.89	
Produit des intérêts d'avoires en banque	16 859.00		9 642.45	
Produit des intérêts des créances	68 965.83		62 079.80	
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	- 64 660.66		- 216 549.89	
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 10 773.45		- 10 015.25	
Obligations Suisses CHF	56 765.92	0.07	2 914 907.71	4.65
Obligations Etrangères en monnaies étrangères	457 490.61	2.50	1 494 900.15	9.29
Emprunts convertibles Etrangères en monnaies étrangères	468 632.43	15.13	0.00	
Actions Suisses	1 751 313.04	16.44	3 480 658.95	32.29
Actions Etrangères	2 395 672.66	20.49	2 809 881.21	29.17
Immeubles Suisses	776 521.61	5.58	502 658.01	3.60
Immeubles Etrangers	255 769.35	68.80	0.00	
Hedge Funds	96 399.04	10.15	0.00	
Frais de gestion de fortune	- 33 262.14		- 24 644.87	
Résultat net des placements	6 235 693.24		11 023 518.27	
Performance des liquidités et placements collectifs nets (MWR)*		4.22		8.31

* Money Weighted Rate Of Return: performance d'un portefeuille en considérant les flux et reflux de capitaux durant la période de l'évaluation

Présentation des placements par catégorie de placements

	31.12.2006		31.12.2005		Max. OPP2 in %
	en CHF	en %	en CHF	en %	
Limite des diverses catégories de placement					
Liquidités	28 454 326.90	16.1	17 812 926.17	11.4	100
Placements collectives Obligations	99 496 366.75		96 731 131.75		
Obligations Suisses	71 850 890.10	40.6	79 271 924.10	50.5	100
Obligations Etrangères / Emprunts convertibles (en monnaie étrangère)	27 645 476.65	15.6	17 459 207.65	11.1	20
Placements collectives Actions	24 129 749.08		23 731 743.33		
Actions Suisses	9 631 432.13	5.4	12 392 564.98	7.9	30
Actions Etrangères	14 498 316.95	8.2	11 339 178.35	7.2	25
Placements collectives Immeubles	18 319 652.90		14 285 999.25		
Immeubles suisses	15 026 340.15	8.5	14 285 999.25	9.1	50
Immeubles étrangers	3 293 312.75	1.9	0.00	0.0	5
Placements collectives Hedge Funds	3 770 687.90		0.00		
Hedge Funds	3 770 687.90	2.1	0.00	0.0	
Autres actifs	2 619 296.83		4 308 989.60		
Créances	2 262 202.63	1.3	2 145 660.45	1.4	
Compte de régularisation actif	357 094.20	0.2	2 163 329.15	1.4	
Total actifs sans placements individuels	176 790 080.36	100.0	156 870 790.10	100.0	
Limites globales					
Valeurs réelles	42 449 401.98	24.0	38 017 742.58	24.2	70
Valeurs en participations	24 129 749.08	13.6	23 731 743.33	15.1	50
Créances étrangères & monnaies étrangères	31 416 164.55	17.8	17 459 207.65	11.1	30
Monnaies étrangères & Actions étrangères	45 914 481.50	26.0	28 798 386.00	18.4	30

Explication relative à la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2006 en CHF	2005 en CHF
Etat au début de la période	2 405 051.25	2 500 836.90
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	570 649.75	809 512.45
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 74 746.30	- 1 082 064.45
Apport au réserves pour fluctuation des cours (placements ind.)	0.00	166 751.10
Intérêt	10 773.45	10 015.25
Etat à la fin de la période	2 911 728.15	2 405 051.25

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**Explications relatives au compte actif de régularisation**

	31.12.2006 en CHF	31.12.2005 en CHF
Prestations payées d'avance	342 503.90	2 160 329.15
Autres comptes de régularisation	14 590.30	3 000.00
Total compte de régularisation actif	357 094.20	2 163 329.15

Explications relatives au compte de régularisation passif

	31.12.2006 en CHF	31.12.2005 en CHF
Frais de distribution/Frais de courtages	520 000.00	305 000.00
Prestations en suspens	0.00	99 730.50
Primes payées d'avance	622 784.42	0.00
Autres comptes de régularisation	90 760.00	61 652.40
Total compte de régularisation passif	1 233 544.42	466 382.90

Explications relatives aux charges d'assurance

	2006 en CHF	2005 en CHF
Prime de risque	3 874 390.75	3 908 602.85
Primes pour coût de gestion	1 510 947.70	1 850 316.75
Cotisations au fonds de garantie	56 521.35	76 362.35
Total charges d'assurance	5 441 859.80	5 835 281.95

Exigences de l'autorité de surveillance**Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions**

Le placement de la fortune de la Fondation par les gestionnaires de fortune de la Fondation collective (Banques Cantonales, resp. leurs partenaires de réseau) est basé sur des conventions contractuelles. Les gestionnaires sont liés par leur déclaration stipulée dans ce mandat, selon laquelle ils ne perçoivent aucune ristourne de la part de tiers.

Les rétrocessions versées selon ces conventions de gestionnaires de fortune à la Fondation collective constituent un produit pour la Fondation collective. L'utilisation de ce produit est conforme aux dispositions du règlement de prévoyance.

Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Supra

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes d'épargne de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales, Bâle, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes d'épargne incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à constater toutes anomalies significatives dans les comptes annuels avec une sécurité convenable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications

fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes d'épargne sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT AG

Patrick Zahno
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

René Füglistner
Expert-comptable diplômé

Zurich, le X XXXX 2006

Editeur:
Swisscanto Fondations collectives
St. Alban-Anlage 26
4002 Bâle

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à:
Swisscanto Fondations collectives, St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
Téléphone 061 280 26 66, Fax 061 280 29 77
fondationcollective@swisscanto.ch, www.swisscanto.ch

